

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

**N°23.02.15**

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| <i>Présents</i>        | <b>23</b> |
| <i>Pouvoirs</i>        | <b>8</b>  |
| <i>Absents Excusés</i> | <b>2</b>  |

**OBJET :**  
**DEMANDE DE**  
**SUBVENTION AUPRES**  
**DE L'ÉTAT AU TITRE**  
**DU FONDS VERT**  
**POUR LA**  
**RÉNOVATION DU**  
**PARC D'ÉCLAIRAGE**  
**PUBLIC – EXERCICE**  
**2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 mars

**MEMBRES PRÉSENTS :** Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Evelyne LOUIS, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ.

**POUVOIRS :** Stéphan PIERRACCINI à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Geneviève MARTIN à Saïd ACHACHE.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Pierre MARROC, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Le Gouvernement a annoncé la mise en œuvre en 2023 du Fonds vert, doté de 2 milliards d'euros, pour soutenir les investissements des collectivités en faveur de la transition écologique.

Des thématiques sont particulièrement prégnantes dans le département des Bouches-du-Rhône, dont la rénovation énergétique des bâtiments publics, le renouvellement de l'éclairage public, la prévention des inondations, la prévention des incendies de forêt, le recyclage des friches et l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité.

Pour remédier à la vétusté de l'éclairage public du territoire, il a été acté de rénover en 3 phases la totalité du parc éclairage public. Le remplacement des luminaires d'ancienne génération a donc été programmé au profit de luminaire à technologie LED. Cette solution qui a été étudiée, permet de respecter tous les aspects de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, qui fixe les prescriptions techniques à respecter pour l'éclairage public. La mise en place de luminaire LED va réduire la puissance installée de 72% et permettre d'optimiser l'éclairage utile sur la voirie tout en supprimant la pollution lumineuse.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230327-23\_02\_15-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIB  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S'LO



Avec une durée de vie de 100.000 h la solution choisie est estimée à 25 ans. également un critère qui a été pris en compte, la température de couleur des luminaires LED choisie ne dépasse pas les 3000K qui est une température chaude (cf 3° de l'article 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018).

Les phases 2 et 3 de cette rénovation concernant 2158 points lumineux sont éligibles pour l'obtention de ce Fonds. Aussi, Madame l'Adjointe déléguée aux Finances demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds vert pour la rénovation du parc d'éclairage public.

L'estimation prévisionnelle totale des travaux s'élève donc à **un montant HT de 2 210 023,48 €**, soit **un montant TTC de 2 652 028 €** (TVA 20 %).

**Financement :**

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

|                      |       |                |
|----------------------|-------|----------------|
| État                 | 80 %  | 1 768 018,78 € |
| Financement Communal | 20 %  | 442 004,70 €   |
| TOTAL                | 100 % | 2 210 023,48 € |

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**AUTORISE** la Commune à demander l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds vert pour la rénovation du parc de l'éclairage public – Exercice 2023.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : 03/04/2023

  
Richard MALLIÉ,  
Maire.

